

CONTRATS ET MARCHES DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - Distentiel

Cette formation traite des procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre dans le secteur de la construction grâce à l'examen de cas concrets.

Objectifs opérationnels

- Appliquer les procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre dans la construction (bâtiment et infrastructure en neuf et en réhabilitation)
- Anticiper les contentieux d'un marché de maîtrise d'œuvre

Public Concerné

- Maîtres d'ouvrages publics et privés
- Maîtres d'œuvre publics et privés
- Architectes, Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO)
- Chefs de projets
- Rédacteurs et gestionnaires de marchés

Durée

14.00 Heures 2 Jours

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Contexte législatif et réglementaire

- Code de la commande publique – ex loi Maîtrise d'Ouvrage Publique (MOP)
- Loi sur l'architecture
- Propriété littéraire et artistique
- Cahier des Clauses Administratives Générales Prestations intellectuelles (CCAG-PI)
- Cahier des Clauses Administratives Générales Maîtrise d'œuvre (CCAG-MOE)
- CCAG Travaux
- Autres textes

Fonction de maître d'œuvre

- Architectes et BET
- Modes d'exercice
- Monopole

Contrat de maîtrise d'œuvre

- Mentions obligatoires du contrat de maîtrise d'œuvre
- Contenu général de la mission
- Mission de base et mission témoin

Analyse détaillée du contenu des missions et suivi du contrat

- Lancement de la mission : données d'entrée
- Dossiers d'études : ESQ, APS, APD
- Autorisations administratives
- Dossier projet et DCE
- ACT : mise en concurrence et attribution des marchés de travaux

Phase de réalisation

- Direction des travaux
- Surveillance des travaux
- Etablissement des comptes
- Assistance au maître d'ouvrage pour la réception et la garantie de parfait achèvement
- Missions complémentaires

Aspects financiers

- Modalités de rémunération
- Engagements sur le respect des coûts de construction
- Cadre légal
- Systèmes habituellement pratiqués

Délais

- Obligation de moyens et obligation de résultat
- Décompte des délais
- Pénalités

Responsabilités

- Périmètre de la mission et devoir de conseil

Passation des marchés de maîtrise d'œuvre

- Concours d'architecture
- Autres modes de mise en concurrence

Audit de contrats (études de cas)

- Modèle de contrat d'architecte de l'Ordre des Architectes
- Autres modèles

Cette formation est également réalisée en Présentiel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'études de cas et de partages d'expériences.

Les études de cas portent sur l'audit de contrat d'un marché de maîtrise d'œuvre de la Commission Centrale des Marchés (CCM), d'architecte de

Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

MOYENS TECHNIQUES

La formation se déroule sur la plateforme web TEAMS et s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation

Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et avocat des droits de la construction.

Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le

Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490
Mail : formation@groupeginger.com